

internationale que nous serons en mesure d'agir au niveau mondial. Pour les Canadiens, c'est par la pratique du multilatéralisme, dans le cadre d'institutions comme l'ONU, le Commonwealth et la Francophonie, que peut vraiment s'épanouir le partenariat au niveau international. Seul le partenariat à l'échelle multilatérale nous permettra de résoudre les grands problèmes de notre temps.

### Le problème de la santé génésique

En tant que membres de la communauté internationale, il nous incombe à tous de reconnaître certaines réalités et de trouver le courage d'agir. Sont au nombre de ces réalités :

- les taux excessifs de mortalité des femmes en couches, souvent par suite d'avortements pratiqués dans des conditions insalubres;
- la propagation alarmante du SIDA;
- les problèmes reliés à la grossesse chez les adolescentes, avec les risques que cela suppose pour la santé de la mère et de l'enfant;
- les taux élevés de mortalité infantile.

Ce sont là des problèmes considérables, qui requièrent des mesures urgentes.

Mais nous sommes confrontés à des défis de taille, surtout dans le domaine de la santé génésique et des droits de reproduction. Le Canada estime, et son point de vue est bien exprimé dans le Programme d'action, que l'hygiène de la reproduction est un droit fondamental de la personne. Ce droit est déjà énoncé implicitement dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et dans les autres instruments onusiens dont nous sommes tous signataires. Nous reconnaissons aussi que la contrainte et les objectifs démographiques arbitraires n'ont pas leur place dans le monde d'aujourd'hui. Non seulement constituent-ils des violations flagrantes des droits de la personne mais, de plus, ils ne sont pas durables.

Nous partageons l'opinion exprimée dans le Programme à l'effet que le développement ne suffira pas à lui seul à freiner la croissance démographique. Il doit être accompagné de la reconnaissance des droits des femmes et d'un appui à ces droits, particulièrement ceux qui sont liés à la santé et à la planification familiale. La protection de la santé de la mère et de l'enfant — qui est au coeur de ce dont nous discutons — ne relève pas des seuls pays en développement. Récemment, par exemple, mon gouvernement a lancé un programme de nutrition prénatale pour aider les femmes pauvres à donner naissance à des